

neomoscan[®] CP clean 200

Détergent neutre pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique
Concentré liquide, sans parfum



Domaines d'utilisation : neomoscan[®] CP clean 200 est recommandé pour le lavage manuel des appareils, petites pièces et pièces démontables en bain de trempage ou à ultra-sons et des surfaces de travail.

neomoscan[®] CP clean 200 possède de très bonnes propriétés détergentes pour les souillures organiques et de graisse tenaces.

Propriétés : neomoscan[®] CP clean 200 est :

- liquide
- neutre
- mouillant et dispersant
- sans parfum
- sans colorant

Compatibilité matériel : neomoscan[®] CP clean 200 est compatible avec tous les matériaux utilisés dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

Utilisation et dosage : Concentration d'utilisation: 0.1% - 0.2%. Pour un degré de salissure plus important la concentration peut être augmentée jusqu'à 1%.

Les paramètres d'utilisation sont déterminés grâce à des tests pratiques.

Après chaque nettoyage avec neomoscan[®] CP clean 200, rincer à l'eau (de préférence eau déminéralisée).

Ne pas mélanger à d'autres produits.

Pour une utilisation industrielle uniquement.


Pour une utilisation sûre, contrôlée, économique et efficace du neomoscan[®] CP clean 200, nous recommandons l'utilisation d'aides de dosage par exemple: pompes manuelles ou postes de dilution neomatik[®].

Analytique: Les méthodes pour quantifier les résidus de détergent pour la **validation de lavage** sont disponibles sur demande.

Données techniques :
Poids spécifique (20 °C): 1,0 g/cm³
Valeur pH (en eau déminéralisée, 20°C) 0.1 - 0.2%: 6.2 - 6.9
VOC (concentré) : 0 g/kg

Composants : Composants selon la réglementation européenne sur les détergents 648/2004 :
5 - 15 % tensioactifs non ioniques, tensioactifs anioniques
Conservateurs

Stockage : Stocker 4 ans maximum à température entre 0°C et 30°C.

Utilisable jusque : voir date indiquée sur l'étiquette après le symbole 

Conditionnement:

N° Article:

Container 1000 Kg
100803

Fût 200 Kg
100813

Bidon 20Kg
100826

Flacon de 10 x 1 L
100846

Dr Weigert France SAS- 22, avenue des Nations-Immeuble Raspail --BP 88035 Villepinte- 95932 ROISSY CDG
CEDEX - Tel : 01.48.67.90.33 - Fax : 01.48.67.29.14 - Email : info@drweigert.fr - www.drweigert.fr -



DR. WEIGERT

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas en être déduite.

neomoscan[®] CP clean 200

Détergent neutre pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique
Concentré liquide, sans parfum



Indications de risques et consignes de sécurité :

Classement et étiquetage selon les critères de la directive européenne 99/45/CE pour le concentré.

Symbole de danger Xi – irritant

Indication de risque:

R 36 Irritant pour les yeux

Consignes de sécurité:

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En utilisation préconisée, il est conforme aux exigences de la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

Vous trouverez des informations relatives à la sécurité et à l'environnement dans les fiches de données de sécurité de la CEE.

Celles-ci sont disponibles sur : www.drweigert.com - rubrique service.

FT 1008/2-2
11/09



Dr Weigert France SAS- 22, avenue des Nations-Immeuble Raspail --BP 88035 Villepinte- 95932 ROISSY CDG
CEDEX - Tel : 01.48.67.90.33 - Fax : 01.48.67.29.14 - Email : info@drweigert.fr - www.drweigert.fr -

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas en être déduite.